



Groupement familial acte de mariage

Par **rabie**, le **09/02/2014** à **19:24**

bonjour je suis un jeune homme algérien qui réside en France depuis 10 ans j'ai carte de séjour de 10 ans je voudrais faire groupement familial avec ma femme qui vit en Algérie mais le problème je déclare toujours ma situation célibataire dans ma carte de séjour et j'ai déjà acte de mariage en Algérie depuis 3 ans alors j'ai peur de déposer le dossier de groupement à cause de ce motif car j'ai fait une fausse déclaration sur mes papiers merci de me répondre à ma question au plus vite svp [smile17] car je n'ai pas quoi faire merci
bcp.crdl.....

Par **arreeu**, le **09/02/2014** à **20:39**

bonsoirrrrrrrrr assumez vos actes de fausse déclarationrrrrrrrr cordialement

Par **aguesseau**, le **10/02/2014** à **17:43**

bjr,rrrrrrrrrr le groupement familial s'adresse aux étrangers qui veulent faire venir leurs époux et leurs enfants;rrrrrrrrrr donc vous n'y avez pas droit puisque vous avez déclaré être célibataire;rrrrrrrrrr commencez par modifier votre titre de séjour en indiquant que vous êtes mariés;rrrrrrrrrr cdrrrrrrrrrr